



Traité Baba Kama

Michna 1 - Chapitre 2

כִּיצַד הָרֶגֶל מוֹעֵדֶת לְשִׁבַּר כְּדָרְךָ הַלּוֹכָה?
וְהַבְהֵמָה מוֹעֵדֶת לְהֵלֵךְ כְּדִרְכָּהּ וּלְשִׁבַּר.
הֵיטָה מִבְּעֻטָּה,
אוֹ שֶׁהִיוּ צְרוּרוֹת מִבְּתָזִים מִתַּחַת רַגְלֶיהָ,
וְשִׁבְרָה אֶת הַכְּלִים,
מִשְׁלֵם חֲצִי גֶזֶק.
דֹּרְסָה עַל הַכְּלִי וְשִׁבְרָתוֹ,
וְנָפַל עַל כְּלִי אֲחֵר וְשִׁבְרוֹ,
עַל הָרִאשׁוֹן מִשְׁלֵם גֶּזֶק שְׁלֵמִים,
וְעַל הָאַחֲרוֹן מִשְׁלֵם חֲצִי גֶזֶק.
הַתִּרְנַגְגָּלִים מוֹעֵדִים לְהֵלֵךְ כְּדִרְכָּן וּלְשִׁבַּר.
הֵיטָה דָּלִיל קָשׁוּר בְּרַגְלוֹ,
אוֹ שֶׁהִיָּה מִהֶדֶס, וְשִׁבַּר אֶת הַכְּלִים,
מִשְׁלֵם חֲצִי גֶזֶק.

Dans quelle mesure « LA PATTE » est-elle considérée [d'emblée] comme « MOU'AD » [nécessitant le paiement de la totalité du dommage causé] ? Lorsqu'elle casse [des choses] en se déplaçant. [De la même manière], un animal est « MOU'AD » [dans le cadre des dérivés du dommage de « LA PATTE »] lorsqu'il se déplace de manière ordinaire et que, ce faisant, il casse [quelque chose].

[A l'inverse] lorsqu'il (l'animal) donne un coup de patte ou [encore] que des pierres giclent [de sous ses pattes] et qu'ainsi se brisent des objets, il (le propriétaire de l'animal) [ne] paie [que] la moitié du dommage.

Lorsqu'il marche sur un objet, le cassant [au passage], puis [qu'un débris de ce dernier] tombe sur un autre objet et le brise [à son tour] ; concernant le premier [objet], il (le propriétaire de l'animal) paie l'intégralité du dommage, tandis que sur le dernier, il [ne] paie [que] la moitié du dommage.

Les coqs sont « MOU'AD » [d'office] lorsqu'ils se déplacent normalement et qu'ils cassent [au passage des objets]. [Lorsqu'un coq] a quelque chose attaché à ses pattes, ou qu'alors qu'il danse, il casse des objets [au passage], il (le propriétaire du coq) [ne] paie [que] la moitié du dommage.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions